



Sous les présidences de M. Marc POUGNET, Vice-Président en charge des sports et de la jeunesse, de M. Jean-Luc BOUCHARINC Vice-Président, représentant Mme Céline CHARRIAUD, en charge du tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature et en présence de M. Guy CLAVILIER, membre du bureau exécutif délégué au projet grand Site de France sur la vallée de la Truyère, s'est tenue la deuxième commission intercommunale thématique « Sport et Activités de Pleine Nature ».

Les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 10 février 2021, l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des projets en cours ;
- Réflexion sur les axes stratégiques du projet de territoire de Saint-Flour Communauté ;
- Présentation de la fiche de demande d'aide pour les manifestations sportives d'intérêt communautaire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Sont excusés :

- Mathieu HUBERT, Conseiller Municipal de Cézens
- Christian RISS, Conseiller Municipal de Malbo
- Laurent SALSON, Conseiller Municipal de Fridefont

Pour les services de Saint-Flour Communauté, étaient présents :

- Florent MARJOU, Chef du service Sport et Activités de Pleine Nature
- Angélique VIALA, Chargée de développement touristique

Secrétaire de séance : M. Hervé LAGARDE

- **Présentation des projets en cours**

Monsieur Marc POUGNET rappelle que l'objectif de cette deuxième réunion est d'une part de prendre connaissance des projets en cours et d'autre part de faire des propositions sur les axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le domaine du sport et des activités de pleine nature.

Bâtiment d'accueil de Prat de Bouc

Ce projet est porté par le Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) pour le compte de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté.

L'objectif est de conforter durablement le site de Prat de Bouc en améliorant les conditions d'accueil et en diversifiant l'offre notamment par le développement des activités 4 saisons.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment permettra de mutualiser la caisse avec le domaine alpin géré par la SAEM du Lioran.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 750 052 €. Celle-ci bénéficie de subventions de l'État et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 79,15% laissant un reste à charge de 364 880 € répartis à parts égales entre les deux communautés de communes.

Les travaux de mise hors d'eau hors d'air sont en cours, avec une livraison prévue en septembre 2021.

Points de vigilance :

- ⇒ Un cadre général définissant les conditions de gestion et d'utilisation de ce bâtiment doit être défini afin de lancer la réflexion sur le fonctionnement du futur bâtiment. Le choix de la structure gestionnaire est à définir, en lien avec Hautes Terres Communauté.
- ⇒ Il est nécessaire d'anticiper le fonctionnement du futur bâtiment et notamment sur son occupation pendant l'ouverture du domaine nordique mais aussi pendant les autres saisons

Bâtiment d'accueil de Saint-Urcize :

Ce projet s'insère dans le cadre du projet de restructuration et de mutualisation des 5 sites de pleine nature de l'Aubrac (Laguiolle, Brameloup, Bonnacombe, Nasbinals et Saint-Urcize). Le développement des activités nordiques et la mise en place d'une offre d'activités hors neige et 4 saisons sont les deux orientations stratégiques définies pour le site de Saint-Urcize.

Le projet comprend 3 volets :

- Un bâtiment d'accueil d'environ 430m²
- De nouvelles activités aux abords immédiats
- Des hébergements de type insolite.

L'objectif est de proposer au public un véritable pôle d'activités avec de l'hébergement à proximité permettant une rentabilité pour le futur gestionnaire.

À ce jour, l'étude de programmation a été réalisée et le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre renforcée constitue la prochaine étape.

Points de vigilance :

- ⇒ Le choix par la commune de Saint-Urcize du terrain sur lequel doit se réaliser précisément le projet constitue un préalable nécessaire à la poursuite des études.
- ⇒ Le projet doit prévoir des liaisons entre la partie haute et la partie basse du site.

Centre de tennis couvert et padel

Ce projet a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la ville de Saint-Flour pour la maîtrise d'œuvre afin de prévoir notamment la réalisation de courts extérieurs par la commune de Saint-Flour sur le même site.

L'objectif est d'améliorer les conditions de pratique et notamment d'offrir sur le territoire de Saint-Flour Communauté un espace de pratique du tennis couvert permettant de jouer en période hivernale ou par mauvais temps. Par ailleurs, le projet prévoit de diversifier l'offre notamment avec la réalisation d'un terrain de padel, ce qui permettra de proposer une nouvelle activité sportive.

Ce projet est localisé sur le site du centre aqualudique (Pré-Charreyre – route de Chaudes-Aigues) sur des terrains appartenant à Saint-Flour Communauté et permettant de mutualiser les parkings mais aussi la chaudière bois. D'une manière globale, l'étude paysagère a permis de montrer que ce projet s'insérerait dans un projet d'ensemble dans lequel la création de liaisons douces permettrait de relier le site du centre aqualudique et du centre de tennis à la ferme du Colombier, au camping des orgues, à l'avenue de Verdun, mais aussi à la ville basse par la vallée du Résonnet.

Dans sa partie communautaire, le projet comprend :

- Un bâtiment couvert d'une surface d'environ 2 300m² abritant :
 - Deux terrains de tennis couverts ;
 - Un terrain de padel ;
 - Un club house ;
 - Des vestiaires, sanitaires, des locaux techniques et de stockage. et stockage et un local technique
- Environ 15 places de parking supplémentaires et les aménagements paysagers

La réalisation de 3 courts de tennis extérieurs est sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Flour qui prendra donc en charge cette partie de l'opération, en option au marché public de travaux.

La partie communautaire du projet est estimée au stade programmation à 2 477 843 € H.T rendant obligatoire la mise en place d'une procédure de concours restreint pour le choix du maître d'œuvre le seuil des procédures formalisées étant de 214 000 € pour les marchés de prestation de services.

La procédure de concours se déroule en deux temps avec une phase candidature et une phase offre.

Par délibérations n°2019-371 et 2020-266, Saint-Flour Communauté a élaborer le règlement de consultation et le nombre maximum de candidats admis à concourir (3), le niveau de prestations demandé, le montant de la prime aux candidats non retenus et la création du jury.

À ce jour, le jury a désigné les trois candidats retenus au titre du concours. Ceux-ci disposent de deux mois et demi pour faire parvenir leur offre permettant de désigner le lauréat. Par ailleurs, il conviendra d'approuver une convention cadre à conclure avec la ville de Saint-Flour précisant les principes de gestion et d'exploitation futurs du site.

- ⇒ Les membres de la commission proposent qu'un groupe de travail spécifique au projet de centre de tennis couvert soit mis en place afin de préciser le projet en fonction des attentes des utilisateurs.
- ⇒ Il est proposé qu'il soit composé des membres suivants :
 - La Présidente de Saint-Flour Communauté ou son représentant, Guy CLAVILIER, membre du bureau exécutif en charge du projet de Grand Site de France sur la Vallée de la Truyère – Garabit-Grandval,
 - Marc POUQUET, Vice-président en charge du sport et de la jeunesse,
 - Jean-Luc BOUCHARINC, Vice-président en charge du tourisme et des activités de pleine nature,
 - Nicolas FERNANDEZ, élu municipal à Saint-Flour et membre de la commission sport et activités de pleine nature,
 - Eric BOULDOIRES, membre du jury du concours de maîtrise d'œuvre,
 - Gilbert CHEVALIER, délégué communautaire membre de la commission sport et activités de pleine nature,
 - Un représentant de la ligue de tennis Auvergne Rhône Alpes
 - Un représentant du Comité Départemental de tennis (conseiller en développement)
 - Un représentant de la DDCSPP (État)
 - Le conseiller pédagogique de l'IEN
 - Un représentant des établissements scolaires du secondaire (public et privé) du territoire de Saint-Flour Communauté

Réaménagement des extérieurs du centre aqualudique

Cet équipement qui a ouvert ses portes en 2009 nécessite la rénovation de certaines parties et notamment du pentagliss pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, afin d'améliorer l'attractivité de la zone extérieure en période estivale et l'offre pour le jeune public et le public familial, Saint-Flour Communauté a engagé un projet de réaménagement des espaces extérieurs du centre aqualudique.

Celui-ci comprend :

- La réhabilitation du pentagliss
- Une aire de jeux d'une surface d'environ 320m² comprenant un « splash PAD »
- Un belvédère avec vue sur le panorama alentour à vocation de détente
- Un espace pique-nique composé d'un bâtiment abritant des distributeurs, des sanitaires,
- Un espace enherbé à l'ambiance zen
- Des alcôves végétales

Le coût total de l'opération s'élève à 768 775 € H.T subventionnée à 73%, dans l'attente d'une dernière subvention qui porterait le taux à 80%.

Les marchés de travaux sont attribués avec un début des travaux au mois de mai 2021 pour le pentagloss et de septembre pour les autres travaux prévus dans l'opération.

Point de vigilance :

⇒ Cette opération devra s'accompagner d'une forte communication à destination du public local mais aussi des touristes par le biais de l'Office de Tourisme, et des professionnels de ce secteur.

Réaménagement de l'espace bien être et forme du centre aqualudique

L'objectif est d'une part de rafraîchir l'espace détente et l'espace forme du centre aqualudique qui datent de 2009 et qui ne correspondent plus aux attentes actuelles de la clientèle.

Par ailleurs, ce projet a pour objectif d'améliorer :

- Les dysfonctionnements constatés au niveau des flux de clientèle entre les différents espaces secs et humides ;
- Le contrôle aux accès ;
- La séparation entre l'espace forme et l'espace bien être qui et disposeront chacun d'un accès, de vestiaires et de sanitaires distincts.

L'espace bien être sera requalifié grâce à une redéfinition des espaces et des équipements.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 646 000 € avec un financement à hauteur de 80% sous réserve de l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR 2021).

Point de vigilance :

⇒ Cette opération devra s'accompagner d'une refonte de la communication sur l'offre proposée au centre aqualudique avec notamment une distinction des trois espaces (aqualudique, forme et bien-être) permettant de mieux valoriser leurs spécificités.

Les projets d'itinéraires de randonnée menés en partenariat avec le PNR Aubrac

Dans le cadre du pôle pleine nature Aubrac, Saint-Flour Communauté mène en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac trois projets dans le domaine de la randonnée. Ces trois projets coopératifs bénéficient de subventions européennes (FEDER) à hauteur de 40% et régionales à hauteur de 30%.

- L'extension de l'espace VTT labellisé Fédération française de Cyclisme (FFC)

L'objectif de cette opération est de compléter le maillage territorial de l'offre de circuits VTT balisés sur le territoire de Saint-Flour Communauté et ainsi offrir aux pratiquants des espaces de randonnée de qualité et sécurisés. Par ailleurs, ces circuits viennent compléter l'offre du service de location de vélos à assistance électrique mis en place sur la communauté de communauté et notamment à Chaudes-Aigues.

Ce projet prévoit la création de 6 nouveaux circuits situés sur les communes de Saint-Urcize, La Trinitat, Deux-Verges, Anterrieux, Chaudes-Aigues, Maurines et Saint-Martial. Le coût estimatif de l'opération est de 17 000 €.

- La réhabilitation du GRP des Monts d'Aubrac

Ce projet consiste dans un premier temps à réhabiliter la partie existante du sentier de Grande Randonnée (GR) et améliorer l'attractivité de ce circuit en le rendant accessible au plus grand nombre et pour toutes les formes de randonnée (pédestre équestre, cyclable). Ce circuit fait déjà l'objet d'un topo-guide.

Ce projet comprend les travaux d'équipement, de balisage ainsi que la signalétique. Le coût total de l'opération est estimé à 11 563 €.

- Réhabilitation de sentiers d'interprétation

L'objectif est de requalifier 5 sentiers d'interprétation avec le renouvellement des panneaux, l'amélioration du balisage et de la signalétique. L'opération consiste à réaliser les diagnostics et les études d'avant-projet de requalification des sentiers suivants :

- La Tourbière de la Vergne des Mazes (6 152,50 €) ;
- Le sentier botanique du bois de Sansard (6 152,50 €) ;
- Le sentier de l'apprenti botaniste du puy de la Tuile (4 515,00 €) ;
- La Micro ballade de Chaudes-Aigues (4 515,00 €) ;
- La rando urbaine de Par en Par (4 515,00 €) ;

L'ensemble de ces études est estimé à 25 850 € subventionné à hauteur de 70%

- Le sentier des Maquisards

Le sentier des maquisards est un sentier de randonnée qui porte sur la thématique de la résistance et plus précisément du repli sur le réduit de la Truyère. Il relie le musée de la résistance du Mont Mouchet à celui d'Anterrieux sur une itinérance d'environ 85km qui traverse les communes d'Auvers, Clavières, Ruynes-en Margeride, Chaliers, Val d'Arcomie et Fridefont. Le balisage est prévu au printemps 2021.

L'ensemble des travaux de balisage et de repérage est effectué en interne par le service Sport et Activités de Pleine Nature de Saint-Flour Communauté, en lien avec les services techniques.

Dans un second temps, les éléments historiques et d'interprétation ainsi que la signalétique et la communication seront travaillés avec le service du pays d'Art et d'Histoire et le service communication.

Point de vigilance :

- ⇒ En terme de randonnée, Saint-Flour Communauté possède un linéaire important de près de 900km. L'enjeu est avant tout de garantir un bon entretien de l'existant et d'améliorer la communication auprès des habitants et des visiteurs sur cette offre.

Réflexion sur une politique sportive communautaire pour le projet de territoire 2021 2026

Monsieur Marc POUGNET rappelle que les axes stratégiques du prochain projet de territoire pour la période 2021 2026 sont ceux qui seront définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et réalisés dans le cadre du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les axes stratégiques proposés s'articulent autour de deux ambitions, à savoir « Renforcer l'attractivité du territoire » et « Préserver et aménager durablement l'espace ».

Il est proposé de prendre connaissance de l'avant-projet comprenant les objectifs stratégiques en lien avec la thématique du sport et des activités de pleine nature et le cas échéant de les modifier et/ou de les enrichir.

La commission propose de modifier les axes et d'apporter les modifications suivantes :

AXE 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, mobilités...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation

d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

- Pérenniser le maillage des Maisons de Services homologuées (Maisons France Services) et conforter les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ou pluridisciplinaires (MSP), afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres aux territoires ruraux ;
- Anticiper et permettre la réalisation de nouveaux équipements structurants, en privilégiant une implantation dans le pôle urbain et/ou les pôles ruraux : pôle de conservation des musées, centre de tennis, crématorium... ;
- Favoriser le développement des tiers-lieux ou d'autres modes d'accueil ;
- Pérenniser et développer l'offre d'enseignement sur le territoire (écoles, collèges, lycées généraux et techniques, formation postbac et pour adultes) ;
- Optimiser la couverture numérique sur l'ensemble du territoire et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique ;
- Participer et aider les clubs et le tissu associatif sportif dans la mise en place d'événements sportifs à dimension départemental, régional voire national et conforter l'offre existante ;
- Soutenir le sport de haut niveau ;
- Favoriser l'accès au sport pour les étudiants, les scolaires et les jeunes ;
- Améliorer la communication relative à l'offre sur le territoire vers la population et vers l'extérieur.

AXE 3 : UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYEE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLES.

Objectif 3.1 : préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

- Poursuivre la démarche globale et collective de reconnaissance du site des gorges de la Truyère :
 - ◊ Obtenir le label Site Classé des « Gorges et vallées ennoyées de la Truyère-Garabit-Grandval » porté par l'État, puis à long terme le label « Grand site National », pour la qualité exceptionnelle des gorges de la Truyère du point de vue du paysage et de sa préservation ;
 - ◊ Soutenir la candidature au classement UNESCO du Viaduc de Garabit au titre des Viaducs à grande arche métallique de la fin du XIXème siècle ;
 - ◊ Préserver les atouts patrimoniaux et paysagers en s'appuyant notamment sur les Plans de Paysage : le site des Gorges de la Truyère concentre un patrimoine bâti (viaduc de Garabit, Château d'Alleuze...) et des paysages remarquables qui contribuent à l'attractivité du territoire ;
 - ◊ Développer une offre touristique durable dans la vallée, notamment à travers des partenariats publics/privés (promotion du tourisme industriel, via la « Route de l'énergie ») ;
 - ◊ Prendre en compte les dispositions de la Loi Littoral dans les choix de développement résidentiel ;
 - ◊ Permettre aux bourgs et villages de ces communes de se développer de manière modérée en priorisant les réhabilitations des constructions existantes et la densification au sein des bourgs et villages ;
- Plus globalement, il conviendra de veiller à :
 - ◊ Respecter les prescriptions figurant dans le SCoT pour la bande littorale des 100 mètres et les espaces proches du rivage ;
 - ◊ Préserver les espaces remarquables du paysage : parties naturelles des sites inscrits ou classés, tourbières, zones humides, falaises...

- Valoriser les plans d'eau des barrages de la Truyère afin de développer l'attractivité des loisirs nautiques (voile, moteur, baignade, pêche...) en lien avec la base nautique de Garabit.

Objectif 3.2 : Valoriser et développer les zones nordiques de Prat de bouc et Saint Urcize autour d'une offre « montagne 4 saisons ».

- Permettre le développement d'aménagements divers (accessibilité, bâtiment d'accueil, infrastructures skiables...) au Col de Prat de Bouc, site d'activités complémentaires à celles du domaine skiable du Lioran, afin de conforter l'activité nordique et diversifier l'offre d'activités de pleine nature ;
- Valoriser le domaine nordique de Prat de Bouc Haute-Planèze, avec les sites du Ché, de Paulhac et de Cézens, qui dispose d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée et de nombreux hébergements (centre Chantarisa à Coltines...);
- Valoriser l'image de Montagne ;
- Soutenir et permettre l'évolution du pôle nordique de Saint-Urcize, en lien avec le projet « Station Aubrac 4 saisons » porté par le PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté et la commune de Saint-Urcize.

Objectif 3.5 : encourager le développement de nouvelles formes de mobilités touristiques.

- Favoriser des modes de déplacement doux notamment par le développement de l'activité vélo
- Favoriser le transport collectif (train, navettes...) pour accéder aux sites de pratiques sportives et de pleine nature.

Objectif 3.6 : développer une offre d'activités de pleine nature sur tout le territoire intercommunal, diversifiée, qualitative et distinctive.

- Renforcer les sites de pleine nature par la création d'activités innovantes ou faiblement présentes sur le territoire ;
- Optimiser le maillage de l'ensemble du territoire en termes de randonnées (pédestre, vélo, équestre...);
- Améliorer l'accueil des sites de pratique des activités de pleine nature ;
- Proposer une offre d'activités de pleine nature permettant d'associer sport et découverte du patrimoine naturel, patrimonial et/ou culturel ;
- Maintenir une offre de qualité en réhabilitant les anciens équipements et en pratiquant un entretien régulier.

Objectif 3.8 : accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur l'excellence environnementale

- Encourager le développement d'hébergements et de services plus qualitatifs et « haut de gamme » :
- Soutenir le développement et l'évolution qualitative des établissements hôteliers, des campings et de l'immobilier de loisirs ;
- Diversifier l'offre d'hébergements : hébergements insolites, accueil de groupe...
- Soutenir les démarches et porteurs de projets d'éco-tourisme : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux...
- Poursuivre les aménagements d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature - randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits VTT, raquettes, traîneaux, ski

de randonnée... - tout en veillant à la cohabitation des usages avec les engins motorisés, les chasseurs, les pêcheurs...

- Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti :
 - Pour le patrimoine naturel : points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers...
 - Pour le patrimoine architectural et culturel : châteaux, églises romanes et gothiques, chapelles, dolmens et menhirs, burons, viaducs, les ponts de pierre...

Questions diverses

Présentation du formulaire de demande de subvention pour les associations

Monsieur Marc POUGET informe les membres de la commission que les associations souhaitant solliciter une aide financière de Saint-Flour Communauté doivent remplir le formulaire CERFA n°12156*05 complété par une note argumentaire relative à l'intérêt communautaire et les enjeux pour le territoire.

Celle-ci doit contenir :

- La présentation de l'action et notamment l'intérêt communautaire et les enjeux qu'elle représente pour le territoire.
- Le porteur de projet
- L'intitulé de l'action
- Le montant sollicité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pièces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence signée
 Annexe 2 : Support de présentation de la commission n°2

Vu la validation par M .Hervé LAGARDE, secrétaire de séance, en date du 4 mars 2021.

Fait à Saint-Flour le 8 mars 2021

Le Vice-Président délégué au sport et à la jeunesse

Marc 

